

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2015-055 du 11 juin 2015

L'an deux mil quinze, le onze juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 03 juin 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – C. DUMORTIER – V. HERMANT – M. GORGUET - F. LETRUCQ – M.-J. CHOQUET - F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – B. CAILLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – D. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. VASSEUR - J. DESCAMPS – D. BEDU – D. BASSEUX – D. DELEPLACE – M. LALISSE – Ch. DAMBRINE -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, qui a été suppléé par M. J. LARDIER,  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES  
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,  
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,

**OBJET :** SAEML EOLE SUD 59/62  
Modifications apportées à la délibération 2014-002 du 06 janvier 2014

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de communauté les dispositions de la délibération communautaire 2014-002 du 6 janvier 2014 actant le principe de création et de participation de l'Intercommunalité au capital social d'une Société d'Economie Mixte créée en partenariat avec la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis sous le nom de SAEML EOLE SUD 59/62.

Monsieur le Président rappelle l'objectif de cette Société d'Economie Mixte qui vise à s'inscrire aux côtés des opérateurs et développeurs éoliens présents sur le territoire en vue de participer à ce développement dans le cadre d'un financement participatif et citoyen.

Monsieur le Président rappelle également la constitution du capital social détenue à parts égales à hauteur de 70 120 € réparties en parts de 10 € par les deux Intercommunalités, représentant 85 % des 165 000 € constituant le capital social de la société. Le solde du capital (15%) est détenu par des partenaires privés (clubs Cigales, société Enercoop, association Action, Energies partagées).

Monsieur le Président évoque ensuite les modifications qui sont intervenues au sein de l'Intercommunalité du Caudrésis-Catésis à la faveur du dernier renouvellement du Conseil Communautaire à la suite des dernières élections municipales de mars 2014 et qui ont conduit cette collectivité à reconsidérer le rôle qu'elle entend jouer dans le déploiement de l'éolien sur son territoire. Cette nouvelle orientation l'amène à solliciter son retrait de la SAEML et la vente de ses parts à un nouvel investisseur conformément à la délibération prise en son sein le 11 février 2015.

Monsieur le Président précise la nécessité pour l'Intercommunalité de revoir sa position notamment par rapport à l'augmentation de sa participation au capital social de la SAEML Eole Sud 59/62 dont le capital doit être détenu par les actionnaires publics à hauteur de 50 à 85% et pour les actionnaires privés à hauteur de 15 à 50%.

Monsieur le Président propose de racheter la totalité des 7 012 parts détenues par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis avec la faculté pour les communes du territoire d'acquérir un volume d'actions laissé au libre choix de chaque Conseil Municipal, de confirmer les représentants de l'Intercommunalité à l'assemblée des actionnaires et au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte.

Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés moins trois abstentions :

- de prendre acte de la décision de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis de sortir de la Société d'Economie Mixte Eole Sud 59/62,
- de laisser à chaque commune du territoire la possibilité de se porter acquéreur d'un nombre d'actions de 10 € en fonction de la décision de chaque conseil municipal concerné,
- de procéder au rachat de la totalité des actions détenues par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, soit 7 012 actions de 10 €, déduction faite des parts dont les communes se seraient portées acquéreur,
- de désigner Monsieur Gérard DUÉ, Vice-Président en qualité de représentant de l'Intercommunalité à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société d'Economie Mixte Eole Sud 59/62,
- de désigner Messieurs Gérard DUÉ, Régis LELEU et Jean Claude MAYEUX en qualité de membres du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Eole Sud 59/62,
- de procéder aux modifications budgétaires nécessaires dans le cadre du budget général de collectivité au titre du budget supplémentaire 2015 pour permettre l'augmentation du capital social de la SAEML Eole Sud 59/62 et la libération de la part nécessaire à la constitution du capital de la société.

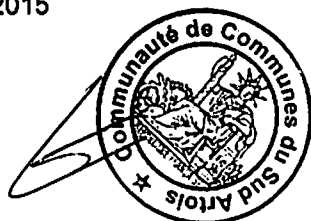
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 11 Juin 2015 et transmission  
en Préfecture le 11 Juin 2015

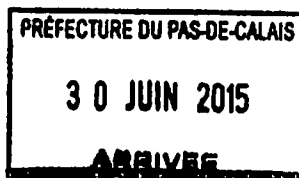
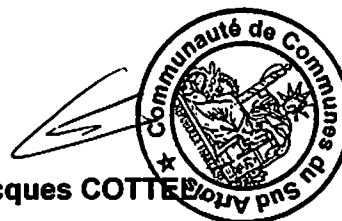
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2015-055- 11/06/2015  
EOLE SUD 59/62

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

30 JUN 2015

ARRIVÉE